

Relations Internationales - Semaine de la Solidarité Internationale - Subventions aux associations

Mme l'Adjointe GERDIL, Rapporteur : Depuis 2002, la Ville de Besançon coordonne, localement, la manifestation «Semaine de la Solidarité Internationale», en partenariat avec les associations, les établissements de formation et les organismes intéressés par les actions de solidarité et d'éducation au développement. Elle apporte des moyens logistiques à l'ensemble des partenaires en termes de locaux (mise à disposition de salles, en particulier le Kursaal) et de communication (BVV et autres supports de communication disponibles).

Comme chaque année, la Ville de Besançon souhaite soutenir les associations partenaires dont le projet s'intègre dans sa démarche d'éducation au développement.

Ces associations sont les suivantes :

. **Association France Palestine Solidarité** : information sur la question de l'accès à l'eau au camp d'Aqabat Jabr. Subvention proposée : 300 €.

. **Franche-Comté Nature Environnement** : l'association des plantes expliquée à travers un conte et un jeu de rôle. Subvention proposée : 300 €.

. **Jardin botanique** : cet organisme assure, en liaison avec les Francas, la préparation et l'animation des activités proposées aux enfants lors des deux journées du Village Solidaire : conception et réalisation de matériel pédagogique ; prêt de végétaux en rapport avec le thème de la Semaine, mise à disposition d'une animatrice pendant la durée de la manifestation. Subvention proposée : 2 000 €.

. **Les enfants de l'Adrar** : présentation des actions en Mauritanie, exposition d'objets et organisation d'un repas africain. Subvention proposée : 350 €

. **Les Francas** : afin de donner une cohérence et une meilleure lisibilité à la manifestation, les Francas conçoivent et mettent en place au Grand Kursaal un décor -appelé Village Solidaire- permettant à chaque association de disposer d'un stand personnalisé. Pour la troisième année consécutive, les Francas du Doubs assureront l'ensemble des prestations liées à l'installation du Village Solidaire qui se tient au grand Kursaal le jeudi 20 et le vendredi 21 novembre (montage et démontage des stands) ainsi que l'organisation des animations pour le public scolaire -32 classes en 2007- avec mise à disposition des animateurs pour la prise en charge des enfants...). Subvention proposée 4 000 €.

. **Oïkocrédit** : l'association propose une animation interactive avec le public sur le thème du micro crédit Subvention proposée : 250 €

. **Récidev** : exposition et conférence sur les épices à la Médiathèque Pierre Bayle. Subvention proposée : 500 €

. **RESF** (Réseau Éducation Sans Frontières) en partenariat avec le CEMEA : actions autour du droit des enfants sans papier à l'éducation (exposition, conférence débat). Subvention proposée: 600 €

. **Secours Populaire Français** : l'association organise une exposition et une présentation de son action au Mali pour la réalisation de périmètre maraîcher. Subvention proposée : 250 €.

. **Terre des hommes** : présentation des activités de l'association et de la campagne contre l'utilisation des enfants dans les guerres. Subvention proposée : 150 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 8 700 €, sera prélevée au chapitre 65.048/6574.5023 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions aux associations qui participent à la Semaine de la Solidarité Internationale.

«M. Edouard SASSARD : Sur l'Association France Palestine Solidarité aucun souci. Simplement en tant que nouvel élu j'ai posé la question sur le jumelage ancien de la Ville avec Hadera en Israël. Je ne me fais le courant et le représentant de personne.

M. LE MAIRE : Il existe toujours d'ailleurs.

M. Edouard SASSARD : Il existe toujours ? On voulait simplement voir l'évolution parce que je trouve qu'en terme d'équilibre, de symbolique, de communication, il est aussi important de faire transparaître une certaine égalité.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas être en désaccord avec vous puisque c'est toujours ce que j'ai demandé. Il y a d'ailleurs eu avec Hadera des actions puisque les actions retenues par France Palestine ont été menées avec France Palestine mais aussi avec la LICRA. Il y a eu entre autres des actions avec Jérusalem. Une association qui s'appelle Hand in Hand a même été créée -main dans la main- dont le siège français est à Besançon. C'est une association qui a une particularité, c'est de donner des cours dans la même école en hébreux et en arabe, et cela a été créé à Besançon du temps de Sébastien MAIRE.

M. Nicolas GUILLEMET : En fait on va passer un dossier au prochain Conseil Municipal justement sur Hand in Hand ; on va donner une subvention à cette association qui crée des écoles bilingues sur le territoire israélien.

M. LE MAIRE : Pour rappeler notre position par rapport à cela, ce que j'ai toujours dit, c'est que la Ville de Besançon, ville natale de Victor HUGO certes, n'avait pas la prétention de régler les problèmes au Moyen-Orient mais que, par contre, nous pouvions toujours être le moteur pour des actions de coopération, pour des actions où chacun pouvait trouver son compte, et pour pouvoir aussi initier des rencontres de l'ensemble des partenaires du secteur pour se diriger dans le respect de chacune et de chacun, vers la paix. C'est cela que nous voulons faire, c'est pour cela qu'à cette époque il y avait l'opération sur le camp d'Aqabat Jabr mais en même temps une opération avec Hand in Hand.

Mme Fanny GERDIL : Juste un petit mot pour dire que nous avons rencontré les personnes de Hand in Hand de manière dissociée et plusieurs fois et nous leur avons demandé s'il était possible de relancer des relations plus étroites avec la Ville de Hadera. Pour l'instant c'est vrai que c'est de ce côté-là que ça bloque un petit peu mais on essaie de renouer des liens plus étroits.

M. LE MAIRE : Mais nous, nous sommes preneurs».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions d'attribution.

Mme PRESSE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.